

9. faire le suivi de son déploiement auprès des partenaires et des ministères et organismes impliqués;

QUE le présent décret remplace le décret n^o 425-2014 du 7 mai 2014.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62807

Gouvernement du Québec

Décret 147-2015, 27 février 2015

CONCERNANT le Comité ministériel du Plan Nord

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE les dispositions applicables au Comité ministériel du Plan Nord, créé par le décret n^o 424-2014 du 7 mai 2014, soient les suivantes :

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

1. Sont membres du Comité ministériel du Plan Nord :

— le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord;

— le ministre responsable des Affaires autochtones;

— le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

— le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

— le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;

— le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre responsable du Loisir et du Sport;

— le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;

— la ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine;

— la ministre du Tourisme;

— le ministre des Transports;

— le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

— le ministre délégué aux Mines;

— le ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional;

— la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique.

En outre, tout membre du Conseil exécutif peut, sur demande du président du Comité, agir à titre de membre du Comité lors d'une réunion.

2. Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord est le président du Comité et le ministre responsable des Affaires autochtones, le vice-président, qui remplace le président lorsque celui-ci est absent, n'est pas disponible ou présente un document.

3. Le quorum du Comité est de six membres, dont celui qui préside la réunion.

4. Le secrétaire général associé chargé du Secrétariat au Plan Nord assiste également aux réunions du Comité.

5. Le Comité tient ses réunions aussi souvent que cela est nécessaire ou à la demande du président du Comité.

6. Tout membre du Conseil exécutif peut assister aux réunions du Comité et y faire les représentations qu'il juge utiles.

7. Le secrétariat du Comité et la préparation de la documentation nécessaire sont assurés par le Secrétariat au Plan Nord, en collaboration avec le personnel administratif relevant du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord et des autres ministères concernés.

MANDAT DU COMITÉ

Le mandat du Comité ministériel du Plan Nord est de relancer le Plan Nord dans toutes ses dimensions, économiques, sociales et environnementales.

Pour réaliser son mandat, le Comité doit :

1. élaborer et proposer des orientations visant la relance du Plan Nord et conseiller le gouvernement sur toutes questions relatives au développement durable du Nord;

2. assurer la maximisation des retombées économiques du Plan Nord dans toutes les régions ainsi que le respect et la participation des communautés locales et autochtones, notamment en développant avec Investissement Québec un réseau de fournisseurs impliquant les petites et moyennes entreprises québécoises;

3. prévoir la mise en place d'infrastructures favorisant le déploiement du Plan Nord;

4. assurer la formation de la main-d'œuvre nécessaire au développement durable du Nord, notamment dans les communautés autochtones;

5. assurer la cohérence des politiques et des mesures gouvernementales relatives au territoire du Plan Nord tout en assurant la coordination des actions gouvernementales, des ministères et des principaux intervenants sur ce territoire;

6. contribuer à la promotion internationale du Plan Nord pour attirer des investissements.

QUE le présent décret remplace le décret n^o 424-2014 du 7 mai 2014.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62808

Gouvernement du Québec

Décret 148-2015, 27 février 2015

CONCERNANT les adjoints parlementaires

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1), les députés nommés ci-dessous assistent, dans l'exercice de leurs fonctions, les ministres mentionnés en regard de leur nom :

Madame Caroline Simard Députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré	Premier ministre, pour les volets jeunesse et petite enfance et lutte contre l'intimidation
---	---

Monsieur Serge Simard Député de Dubuc	Premier ministre, pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean
--	---

Monsieur David Birnbaum Député de D'Arcy-McGee	Premier ministre, pour le volet adéquation ressources humaines et marché du travail – participation maximale des femmes, personnes vivant avec un handicap, autochtones, rétention des travailleurs expérimentés
---	--

Monsieur Jean Boucher Député d'Ungava	Ministre responsable des Affaires autochtones, pour le volet communautés nordiques
--	--

Monsieur Guy Ouellette Député de Chomedey	Ministre de la Sécurité publique, pour le volet intégrité des administrations publiques
--	---

Monsieur Saul Polo Député de Laval-des-Rapides	Ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, pour le volet exportations
---	---

Monsieur André Drolet Député de Jean-Lesage	Ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional, pour le volet entrepreneuriat
--	---

Madame Rita de Santis Députée de Bourassa-Sauvé	Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes, pour le volet gouvernement ouvert et transparent
--	--

Madame Marie Montpetit Députée de Crémazie	Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, pour le volet santé publique
---	--

Monsieur Alexandre Iracà Député de Papineau	Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour les volets persévérance scolaire et formation professionnelle et technique
--	---

Madame Filomena Rotiroti Députée de Jeanne-Mance-Viger	Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, pour le volet reconnaissance des compétences
---	--

Monsieur Marc Tanguay Député de LaFontaine	Ministre des Transports et ministre responsable de la région de Montréal, pour le volet métropole
---	---